

FV), Gavillet (PS/GL), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Schoenenweid (PDC/FV), Schuwey J. (PDC/GR), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürlér (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). Total: 90.

Projet de décret N° 289 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2007–2011¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC)

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). A l'instar de la période 2002–2006 et selon les dispositions légales en vigueur, le Grand Conseil peut fixer pour une période maximale de 5 ans le crédit d'engagement pour la promotion économique pour la prochaine législature. C'est la proposition qui vous est faite aujourd'hui par ce projet de décret. Le Conseil d'Etat souhaite reconduire le montant de la législature précédente, soit 12 millions, pour continuer l'excellent travail effectué par la promotion économique fribourgeoise. A l'heure de remettre des moyens à disposition de cette promotion, il convient de relever les succès et l'esprit d'initiative de cette entité qui, tout en étant restée en dehors des grandes organisations parallèles tel que le DEWS, a su tirer habilement son épingle du jeu sur ce marché très disputé de l'acquisition d'implantations d'entreprises. Ces bons résultats ont notamment été obtenus en se rapprochant étroitement de la promotion économique genevoise pour profiter de son renom sur la scène internationale. Il faut relever ici que, si par le passé, nous avons dû subir certaines désillusions – je pense notamment à l'échec traumatisant d'Amgen –, il ne faut pas mettre en cause la volonté de ce Grand Conseil de doter notre promotion économique des moyens indispensables à son action. Au contraire, la CFG demande au Conseil d'Etat de réfléchir aux moyens de prévenir la situation de crise que nous avons connue avec ce projet d'implantation en procédant notamment à l'acquisition et à la mise en zone de surfaces de terrains nécessaires à l'accueil des entreprises intéressées. Le Conseil d'Etat trouvera probablement toujours auprès du Grand Conseil et de la Commission des finances et de gestion un accueil favorable aux demandes de crédits correspondantes. C'est avec ces considérations

que la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. J'ai le plaisir particulier de vous présenter un projet de décret qui est crucial pour la poursuite de notre politique de promotion économique, promotion économique qui a fait ses preuves ces dernières années. Un projet de décret qui est dès lors indispensable pour le bon positionnement de notre canton dans un monde soumis à une compétition de plus en plus forte. La loi sur la promotion économique, M. le Rapporteur l'a dit, oblige le Conseil d'Etat à faire arrêter, par voie de décret pour chaque période de 5 ans, le total des contributions financières destinées aux entreprises. Le présent décret concerne les années 2007 à 2011. J'aimerais vite faire trois remarques sur trois points très importants.

Premièrement, en termes de promotion économique, Fribourg est incontestablement le canton le plus dynamique de la Suisse romande. C'est une citation du fameux article de Bilan du début février 2007, qui informe sur les résultats du dernier recensement des entreprises. Nous avons pu constater avec beaucoup de satisfaction, je dois le dire aussi avec beaucoup de fierté, que notre canton est le champion romand de l'emploi. Mais une analyse approfondie nous montre, entre autres, que la hausse de l'emploi est plus importante dans les entreprises privées que dans le secteur public. Nous pouvons également prendre acte du fait que la création de places de travail dans le secteur secondaire est la plus forte de tous les cantons de la Romandie. Ce sont dans les secteurs comme par exemple la construction et le commerce de détail que nous avons la croissance la plus grande. Cette croissance est poussée en raison notamment du boum démographique que connaît le canton avec la population la plus jeune de la Suisse (la moyenne d'âge est de 38 ans seulement). Mais face à ces particularités structurelles, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Bien au contraire, il est indispensable de poursuivre notre politique de concentration sur la création de places de travail à haute valeur ajoutée. C'est seulement avec une telle stratégie que nous arriverons à bien positionner notre canton et à enfin augmenter le revenu moyen par habitant.

J'aimerais souligner un deuxième point. M. le Rapporteur l'a déjà dit, la promotion économique fribourgeoise est très efficace. La promotion fribourgeoise est une entité administrative extrêmement dynamique. D'autres cantons nous envient. Je vous donne une petite comparaison entre le canton de Fribourg et de Neuchâtel, qui peut, un peu, illustrer cette constatation. Par exemple, comme aide financière en faveur des entreprises (ce qu'on discute maintenant), le canton de Fribourg a dépensé en 2005 un quart du canton de Neuchâtel, c'est-à-dire 1,6 million contre 6,3 millions. Les résultats n'étaient pas moindres dans le contexte de la création d'entreprises, d'implantations d'entreprises et de création de places de travail. Un deuxième chiffre: le canton de Fribourg a dépensé 2,7 millions pour le fonctionnement du service, tout compris, et le canton de Neuchâtel a dû investir seulement comme contribution de base annuelle pour participer au DEWS, 2 millions de francs. En résumé, la promotion écono-

¹ Message pp. 126 à 132.

mique du canton de Fribourg est bien évidemment plus productive que les autres cantons.

Une troisième remarque: 12 millions pour 5 ans, est-ce que c'est un montant exagéré ou insuffisant? Bien que le crédit d'engagement n'ait pas été utilisé en totalité dans la période précédente, le Conseil d'Etat vous propose quand même 12 millions de francs. Des montants de 2 à 3 millions de francs par année seront nécessaires pour concrétiser notre politique de promotion économique de manière adéquate. Afin de disposer d'une certaine réserve dans le cas où des efforts financiers importants seraient nécessaires pour gagner l'implantation de nouvelles entreprises présentant des projets à haute valeur ajoutée, il est absolument indispensable d'octroyer un nouveau crédit d'engagement de 12 millions de francs. D'ailleurs, pour ce qui concerne la concurrence forte, il vous suffit de lire «La Liberté» d'aujourd'hui pour voir comment les Canadiens agissent pour attirer des PME suisses au Canada. Vous verrez alors combien le canton de Fribourg doit être vigilant.

Ich möchte zum Abschluss, meine sehr verehrten Damen und Herren, die Darlegungen auf Deutsch ganz kurz zusammenfassen.

Der Staatsrat unterbreitet Ihnen den Entwurf eines Dekrets für einen Verpflichtungskredit von 12 Mio. Franken. Dieser Kredit dient dazu, in den nächsten fünf Jahren die Ansiedlung neuer Unternehmen und die Erweiterung bestehender Unternehmen – konkret: die Schaffung von hochwertigen Arbeitsplätzen – gezielt zu unterstützen.

Der Kanton Freiburg wird zwar im Bereich der Schaffung von Arbeitsplätzen als der dynamischste Westschweizer Kanton gerühmt. Wir dürfen uns aber nicht auf den Lorbeeren ausruhen. Es gilt, unsere bewährte Politik der Schaffung von hochwertigen Arbeitsplätzen auch in Zukunft fortzusetzen. Die 12 Mio. Franken des Verpflichtungskredites sind sehr wichtig. Im Namen des Staatsrates lege ich Ihnen daher ans Herz, es der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission gleich zu tun und diesen Kredit mit überwältigendem Mehr gutzuheissen.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien soutient la demande faite par le Conseil d'Etat d'un crédit d'engagement de 12 millions de francs en faveur de la promotion économique pour la nouvelle législature. En effet, la qualité, le dynamisme et l'efficacité de notre promotion économique parlent clairement en faveur de ce crédit d'engagement. Notre canton a su très bien manœuvrer dans la compétition entre les promotions économiques, en partenariat avec la promotion du canton de Genève. Notre promotion économique a également montré qu'elle savait user du crédit d'engagement avec mesure et efficacité. Au-delà de la concurrence intercantonale, notre canton doit aussi être présent à l'échelon international dans un contexte, vous le savez, de mondialisation et de concurrence accrues. Nous entendons bien entendu lui donner les moyens pour relever ce défi. Je terminerai en vous annonçant que, pour renforcer encore cette promotion économique et lui permettre de précisément relever tous ses défis, je déposerai avec un collègue député une motion demandant au Conseil d'Etat une politique

foncière plus active en faveur de l'implantation d'entreprises. Il s'agit notamment de mettre à disposition des entreprises des zones de 70 000 à 100 000 mètres carrés environ, ce qui n'est plus possible aujourd'hui. Une telle demande va dans le sens aussi du partenariat avec la promotion économique genevoise.

Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR). Le projet de décret N° 289 concerne l'outil indispensable à la promotion économique pour l'aide et l'implantation d'entreprises dans notre canton. Si l'embellie économique que nous connaissons aujourd'hui réjouit la population et surtout les caisses publiques, certainement que les divers crédits octroyés pour les diverses causes prévues par la loi y sont en partie pour quelque chose.

Le groupe socialiste a également constaté avec satisfaction que le crédit cadre augmenté à l'époque à 12 millions par la majorité de droite du Parlement n'a pas été nécessaire et qu'au final les 9 millions prévus et demandés par le Conseil d'Etat auraient été largement suffisants. Pourtant, nous constatons que la mise en réseau de tous les outils et de tous les acteurs capables de dynamiser, de développer et de soutenir l'économie dans notre région n'est pas encore activée. Nous avons sur le territoire cantonal une Faculté des sciences, une HES, une Ecole d'ingénieurs et un réseau de formation d'apprenants d'une très haute qualité, qui ne demandent pas mieux que de participer à l'essor économique de notre canton. Chaque année, des centaines de citoyennes et citoyens fribourgeois doivent quitter notre région afin de trouver un emploi à leur niveau. Il est clair que les séjours ailleurs en Suisse ou à l'étranger sont impératifs pour perfectionner son savoir. Combien souhaiteraient revenir au pays mais ne peuvent pas par manque de places de travail correspondant à leur niveau? Les diverses zones industrielles dispersées au travers du canton font partie intégrante de ce réseau. C'est une tâche de l'Etat maintenant de recenser toutes ces zones et, en collaboration avec les communes, de les mettre en valeur avec efficacité.

La promotion économique doit s'atteler à l'avenir au développement durable. On ne doit plus faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. On se doit de faire une réflexion globale, d'ensemble, sur le développement économique et surtout sur ce que l'on souhaite avoir comme environnement pour les générations futures. Les industries liées par leur production et leur recherche du développement durable sont celles qui ont le plus de potentiel d'accroissement. C'est un secteur en pleine expansion, qui utilise du personnel de haute qualité pour ses recherches et du personnel qualifié pour sa production. De plus, son secteur économique fait que les valeurs environnementales et sociétales sont mises au premier plan de leur action. Ceci doit être la priorité d'un Etat qui veut le bien-être de ses concitoyens. A l'exemple de M. Pierre Triponez, conseiller national radical bernois, nous devons aussi nous préoccuper des liens entre le développement économique et la famille. Par exemple, pensons à toutes ces familles monoparentales qui se trouvent tous les jours face au même problème: «Mais à qui pourrais-je demander de garder mon enfant demain?». Ceci fait aussi partie du développement durable. Il est clair que ce n'est pas l'embellie budgétaire due en grande partie

à un effet conjoncturel qui doit nous guider. Les mises en place de structures coûteuses doivent aussi être assumées en période de crise. Mais une réflexion globale faite par toutes les parties prenantes aboutissant à des réalisations concrètes serait l'attestation d'un monde politique arrivé à maturité faisant preuve d'intelligence dans une perspective d'une société soucieuse de son bien-être. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste votera ce décret et vous invite à en faire de même.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). A l'unanimité de ses membres, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce décret d'engagement relatif à l'enveloppe financière nécessaire pour la promotion économique pour la période 2007–2011, soit un montant de 12 millions. Si le canton doit souvent réfléchir pour savoir comment il peut et comment il doit investir ses deniers publics, la question ne se pose même pas pour ce décret. La promotion économique cantonale fait un travail, cela a déjà été dit, remarquable avec des moyens limités et des résultats très probants. La promotion économique a un rôle primordial pour le développement de ce canton, non seulement dans les environs de la capitale, mais aussi dans les régions périphériques du canton. La promotion économique a fait un choix stratégique important. Le canton est coïncé entre la capitale fédérale, Berne, et les douces rives du Léman. La promotion économique a su choisir son interlocuteur, le canton de Genève. On voit déjà que ce choix stratégique est prometteur et les complémentarités sont de mise dans ce dossier.

Donc, c'est avec une très grande unanimité que les membres du groupe de l'Union démocratique du centre soutiennent ce décret.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de décret qui nous a été soumis. Nous sommes convaincus qu'il est absolument indispensable que notre canton puisse continuer de bénéficier de moyens nécessaires pour soutenir les entreprises nouvelles et existantes et pour faire face à la concurrence au niveau intercantonal et national. Ce crédit cadre est applicable en fonction de la loi sur la promotion économique et son règlement d'exécution. Il couvre des besoins clairement définis et le cercle des bénéficiaires est limité. Par contre, par d'autres moyens, nous devons certainement tendre à favoriser le développement économique, y compris les infrastructures nécessaires. Le groupe libéral-radical propose de reconduire le crédit 12 millions pour la période 2007–2011.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Les 12 millions de crédit demandés par la promotion économique ne font l'objet d'aucune remarque spécifique de la part de l'Alliance centre gauche.

Les buts de la politique économique fribourgeoise sont louables, mais il ne faudrait pas qu'ils se caractérisent par une absence d'idées audacieuses si l'on constate que seul un montant de 8,14 millions a été utilisé de 2002 à 2006. Ne perdons pas de vue que, selon les informations données par le commissaire du Gouvernement lui-même, un montant de 70 millions serait

à disposition des cantons pour autant que des projets novateurs retiennent l'attention de la Berne fédérale. Voilà, brièvement, nos remarques exposées. L'Alliance centre gauche acceptera volontiers ces crédits.

Le Rapporteur. L'entrée en matière sur ce projet de décret n'est pas combattue. Je me bornerai simplement à faire une seule remarque par rapport à l'intervention de M. le Député Corminbœuf qui avait plus trait à une déclaration de politique générale qu'à l'examen du décret en particulier. Je dirais que le Conseil d'Etat et certaines communes de ce canton, il n'y a pas si longtemps – je l'ai évoqué dans mon commentaire d'entrée en matière – ont voulu justement favoriser les conditions ou l'implantation d'une grande entreprise qui faisait du développement durable une de ses qualités, qui faisait du type de son industrie une industrie propre et écologique, qui aurait créé des centaines d'emplois que les Fribourgeois sont obligés d'aller chercher ailleurs. Vous avez tous compris, c'était le cas d'Amgen. Malheureusement, d'autres personnes ont jugé que cette entreprise n'était pas désirable ici. Donc, il faut se rendre compte que des choses se font effectivement dans ce sens-là mais que, malgré tout et malheureusement parfois, on doit lutter contre des forces que l'on ne pensait pas trouver sur notre chemin.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien à ce projet de décret.

Je me permets de faire quatre petites remarques concernant des propos formulés par les députés.

Tout d'abord, le canton de Fribourg doit pouvoir bien se positionner. Cela a été souligné à plusieurs reprises et pour faire cela il faut pouvoir développer une vision claire et des stratégies claires. Une de ces stratégies, et c'est le premier point que j'aimerais relever, c'est la politique foncière active. M. Siggen a dit qu'il voulait déposer une motion. Je trouve là que vous enfoncez des portes ouvertes chez le Gouvernement parce qu'il y a vraiment un manque de terrains actuellement. Par exemple, le canton de Vaud a investi, il y a une dizaine d'années, plus de 100 millions de francs pour l'achat de terrains et la construction de bâtiments mis ensuite à disposition d'entreprises intéressées par une implantation ou un agrandissement. Dans ce sens-là, on devrait en effet pouvoir faire quelque chose. Mais ce n'est pas seulement l'Etat qui doit être l'acteur, mais également les communes qui doivent prendre le relais dans ce contexte-là.

Une deuxième remarque, M. Corminbœuf l'a soulignée de manière expresse: il s'agit de la question de la croissance en termes de développement durable. En fait, dans le canton de Fribourg, cette approche est tout à fait acceptée. Je vous rappelle que la promotion économique, la Direction de l'économie et l'économie en général ont créé le slogan «high tech in the green» qui tend à bien positionner le canton et préserver ses atouts, comme par exemple le beau paysage.

Je fais une troisième remarque concernant la question du partenariat avec Genève. Je trouve que c'est un partenariat stratégique absolument intéressant et extrê-

mement important pour le canton de Fribourg, parce que les deux cantons peuvent vraiment développer des complémentarités et réaliser une promotion économique très intéressante avec peu de moyens, si on compare avec le DEWS, ce qui a été relevé à plusieurs reprises.

Enfin le quatrième et dernier point concerne la nouvelle politique régionale. C'est un dossier crucial. Le canton doit pouvoir ficeler un paquet qui doit être fait encore cette année en collaboration avec les régions. Le Conseil d'Etat vous soumettra prochainement la proposition d'une révision de la loi sur la promotion économique et un plan pluriannuel pour pouvoir cadrer les projets qu'on doit développer pour recevoir de l'argent de la Confédération et dynamiser notre canton ainsi que l'économie du canton et des régions. J'aimerais terminer avec cela et, encore une fois, vous inviter à soutenir ce projet de décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Binz (UDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Collaud (PDC/BR), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Coting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganiot (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Mauron (PS/GR), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Romanens J. (PDC/GR), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalmann-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Vonlanthen (PLR/SE), Wae-

ber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zadory (UDC/BR), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). Total: 91.

Postulat N° 308.06 Denis Boivin/ Jean-François Steiert (voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers)¹

Prise en considération

Steiert Jean-François (PS/SP, FV). Au nom des deux postulants, j'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour sa disposition à entrer en matière et à proposer la transmission de notre intervention.

A l'heure où tout le monde, tous les partis politiques aussi, parlent de protection de l'environnement – en tout cas pendant l'année en cours – le postulat demande au Conseil d'Etat des mesures peu idéologiques, peu générales, mais extrêmement concrètes qui, dans un domaine très particulier, permettent des améliorations avec des effets immédiats sur l'environnement.

Le covoiturage, qui est pratiqué par des sociétés telles que Mobility en Suisse – il y a d'autres sociétés dans d'autres pays européens – a toute une série d'avantages. Il permet de réduire le nombre de mouvements automobiles, notamment dans les villes et les agglomérations, et les nuisances qui en découlent avec un effet qui est accentué dans la mesure où des entreprises – comme par exemple Mobility – ayant des flottes très importantes, ont la possibilité de faire des choix de véhicules particulièrement peu gourmands en carburant, notamment avec des moteurs hybrides. Il en a résulté pour l'année 2004, sur l'ensemble de la Suisse et la flotte de Mobility, une réduction de 1000 tonnes de CO₂. Cela n'est pas beaucoup face à l'ensemble de la consommation en Suisse mais c'est à force de petites choses que l'on fait une politique de l'environnement efficace. D'autre part, avec une flotte de plus de 2000 véhicules et quelque 70 000 usagers, cette société offre, tant aux entreprises privées qu'aux collectivités publiques, des véhicules de service à des conditions extrêmement avantageuses qui sont en outre à disposition des usagers, des citoyennes et des citoyens en dehors des heures de bureau. En ville, là où cela se fait, c'est relativement agréable. L'Etat ou l'entreprise disposent des véhicules pendant les heures de bureau, les citoyens du quartier qui en sont usagers peuvent s'en servir les week-ends, soirs ou matins, tôt. Pour prendre quelques exemples: la collectivité publique ne paie que les kilomètres effectués et elle économise ainsi des frais d'entretien, de déplacements individuels et de stationnement; le Département des infrastructures du canton de Vaud a pu réduire d'environ 100 000 francs par année ses frais dans ce domaine en contractant avec l'entreprise Mobility. Toute une série d'entreprises en Suisse ont fait ce chemin aussi: les EPFL, l'Etat de Vaud, les cantons de Zurich, d'Argovie, de

¹ Déposé et développé le 15 février 2006, BGC p. 316; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2006, BGC p. 2663.